

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité -Fraternité

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 22 mai 2019

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille dix-neuf le vingt-deux mai à dix-neuf heures trente.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le seize mai deux mille dix-neuf, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET

AFFECTATION DES
RESULTATS DE
L'EXERCICE 2018
DU BUDGET
PRINCIPAL DE LA
VILLE DES LILAS.

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Johanna BERREBI, Nathalie BETEMPS, Patrick CARROUER, Jean DESLANDES, Malika DJERBOUA, Camille FALQUE, Liliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Gérard MESLIN, Christophe PAQUIS, Delphine PUIPIER, Guillaume ROUSSEAU, Martène UZAN, Sandie VESVRE, Georges AMZEL, Sonia ANGEL, Jean-François DEBYSER, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Roland CASAGRANDE par Liliane GAUDUBOIS, Madeline DA SILVA par Arnold BAC, Isabelle DELORD par Camille FALQUE, Narcisse NGAKA par Patrick CARROUER, Irina SCHAPIRA par Guillaume LAFEUILLE, Frédérique SMADJA par Lionel BENHAROUS, Manuel ZACKLAD par Christophe PAQUIS.

ABSENTS EXCUSES :

Mathieu AGOSTINI.

ABSENTS :

Claude ERMOGENI. Christophe RINGUET.

SECRETARE :

Camille FALQUE.

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20190522-d50-19-DE
Date de télétransmission : 28/05/2019
Date de réception préfecture : 28/05/2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2019

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DES LILAS.

LE CONSEIL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU le compte administratif 2018 du budget principal de Ville,

CONSIDERANT que le compte administratif de l'exercice 2018 du budget principal de la Ville des Lilas a été présenté et adopté,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : CONSTATE que le compte administratif 2018 présente les résultats suivants :

- un excédent de la section de fonctionnement de 5 169 902,20 € ;
- un excédent de la section d'investissement de 8 642 959,20 €.

ARTICLE 2 : DECIDE d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018, soit 5 169 902,20 €, à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 – recette de fonctionnement du BP 2019). L'excédent d'investissement sera quant à lui reporté à la ligne 001.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier Municipal de la Ville des Lilas, et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

Daniel GUIRAUD



Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le **28 MAI 2019**
- et de son affichage le **29 MAI 2019**
(pendant une durée continue de 2 mois)

<p>Délibération votée par :</p> <p>Voix pour : 32</p> <p>Voix contre</p> <p>Abstention : 1</p> <p>NPPV</p>
--

<p>Accusé de réception en préfecture 093-219300456-20190522-d50-19-DE Date de télétransmission : 28/05/2019 Date de réception préfecture : 28/05/2019</p>
